DELIBERATION N° 03 - PARTICIPATION A L'OPERATION "UN MASQUE POUR TOUS LES MEURTHE-ET-MOSELLANS"
Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En mars 2020, le pays a été confronté à une crise sanitaire (Covid 19) de grande ampleur et sans précédent au cours des dernières décennies.

La ville de Ludres, soucieuse de répondre aux besoins de ses habitants et afin de leur permettre d'assurer leur sécurité individuelle sur son territoire, a donc décidé de leur distribuer des masques, avec pour objectif d'en fournir à chaque habitant.

La ville a donc décidé de rejoindre plusieurs groupements de commandes en intégrant rapidement les démarches de la Métropole du Grand Nancy, de l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle et du Département.

Ainsi, dès la première semaine de déconfinement, du 11 au 17 mai 2020, la Métropole du Grand Nancy a permis à la ville de distribuer 2 masques par habitants (adultes) de type tissu ou graphène (chiffrage du coût définitif en cours). Les élu(e)s du conseil municipal se sont chargés de leur distribution.

Par la suite l'association des Maires a permis de recevoir une commande de masques chirurgicaux pour les services municipaux et le personnel (participation de 2 215,50 € au 31/09/2020).

Il est à noter que dans l'élan de solidarité des ludréens, des bénévoles (coordonnés par l'adjoint à la sécurité) ont confectionné des masques avec le tissu et des élastiques commandés par la ville auprès de fournisseurs de agglomération.

Le Département de Meurthe-et-Moselle a également lancé, en avril 2020, l'opération "un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans". La commande a été reçue en juin 2020 et a permis une seconde distribution d'un masque auprès des ludréen(ne)s par les élu(e)s du conseil municipal (pour adultes et enfants de + de 6 ans) en juin.

Dès son lancement, la Ville de Ludres a souhaité s'associer à cette commande groupée, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéienne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :
- des masques, homologués par la DGA, de type masque de catégorie 1,
- des masques lavables en machine à 60° et réutilisable,
- des masques adaptés aux tailles enfant et adulte,
- des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département, à partir de tissus vosgiens.

Le Conseil Départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 14 octobre 2020.

Intervention de Monsieur le Maire :
Près de 400 masques ont été distribués aux élèves de plus de 6 ans dans nos différentes écoles à la rentrée des vacances de la Toussaint et 200 masques chirurgicaux supplémentaires ont été donnés aux directeurs des écoles pour palier en cas d'oubli ou de perte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération "un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans" ;

- d'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle, une participation de 3 900 € au titre de cette opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette participation, le cas échéant.

Les crédits sont prévus au budget 2020